



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 23

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Edouard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Christine BEAULIEU à Mme Marie-Laure WALTHER,

Mme Aurélie GHIGHI à M. Anthony BICCHIERAI,

M. Thomas ARDUIN à Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON CROUZET,

Mme Laura ESENTATO à Mme Nathalie MRAKIC,

M. Philippe PELEYROL à M. Jean-Charles VARGAS.

A été nommé secrétaire : M. François VILLAESCUSA

DELIBERATION N° 2026-04-31

Nomenclature ACTES 5.3

Création d'une commission urbanisme

Le conseil municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-8 du 8 janvier 1983 complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n°86-672 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une commission municipale : URBANISME

DESIGNE les membres proposés :

TITULAIRES :

- Julie SAVI
- Judith AGOPIAN-BESSE
- Alain ZYPINOGLU

- Eduard VINCENT
- Nathalie MRAKIC
- Philippe PELEYROL

SUPPLEANTS :

- Elisabeth MARAINI
- Christine BEAULIEU
- Anthony BICCHIERAI
- Thomas ARDUIN
- Pascale BISCAY
- Jean-Charles VARGAS



Le maire,
Maxime MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Marchand', written over a horizontal line.

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Madame Julie SAVI

DELIBERATION N° 2026-04-31

Objet : Création d'une commission urbanisme

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Monsieur le maire explique qu'en dehors des commissions municipales, le conseil municipal peut consulter et créer des commissions consultatives.

L'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales indique que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil municipal :

- Que la liste de candidats soit votée à main levée.

De créer la commission municipale : COMMISSION URBANISME.

Cette commission permanente est chargée de mener à bien l'ensemble des dossiers d'urbanisme, sans préjudice des compétences du conseil municipal.

- De fixer le nombre à 6 membres élus titulaires qui seront :

Julie SAVI - Judith AGOPIAN-BESSE - Alain ZYPINOGLU - Eduard VINCENT – Nathalie MRAKIC – Philippe PELEYROL.

- De fixer le nombre à 6 membres élus suppléants qui seront :

Elisabeth MARAINI - Christine BEAULIEU - Anthony BICCHIERAI - Thomas ARDUIN – Pascale BISCAY – Jean-Charles VARGAS.